



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 - 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 124/17

Objet

Mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Syndicat Mixte Doubs Loue - Année 2018

Secrétaire de séance

Maurice HOFFMANN

Rapporteur :

Jean-Michel DAUBIGNEY

Conseil Communautaire
14 décembre 2017
Tavaux - 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 60
Nombre de procurations : 13
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 07 décembre 2017
Date de publication : 22 décembre 2017

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, JC Robert, R. Pouthier, B. Negrello suppléé par C. Bardoux, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, I. Delaine, A. Douzenel, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, I. Girod, A. Hamdaoui, N. Jeannet, P. Jobez, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, H. Prat, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, G. Jeannerod, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot suppléé par M. Barbier, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

Délégués absents ayant donné procuration : M. Berthaud à S. Champanhet, JP Cuinet à C. Bourgeois-République, C. Demortier à S. Marchand, F. Dray à N. Jeannet, D. Germond à P. Jobez, J. Gruet à A. Douzenel, S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à C. Nonnotte-Bouton, S. Kayi à I. Mangin, JP Lefèvre à J. Péchinot, E. Schlegel à JB Gagnoux, JM Sermier à JP Fichère, JC. Wambst à A. Albertini.

Délégués absents non suppléés et non représentés : G. Soldavini, F. Barthoulot, I. Voutquenne, J. Lombard, A. Diebolt, C. Mathez, E. Saget, V. Chevriaut, C. François, G. Coutrot, R. Curly.

Le Syndicat mixte Doubs Loue intervient sur les territoires de trois intercommunalités : la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, la Communauté de Communes du Val d'Amour et la Communauté de Communes de la Plaine Jurassienne. Son action s'exerce sur la Vallée de la Loue jurassienne et la Basse Vallée du Doubs jurassienne. Son périmètre recouvre un linéaire total d'ouvrages pour la protection contre les inondations de près de 80km. L'action du syndicat comprend des opérations de sécurisation des ouvrages existants et des opérations globales d'aménagement.

Dans le cadre de ses orientations 2015-2018 et de sa réorganisation, le syndicat a souhaité recourir aux services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole pour la gestion administrative et financière du syndicat. Un agent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole travaillant au sein de la Direction Environnement a été mis à disposition du Syndicat Mixte Doubs Loue pour 25% de son temps sur une partie de l'année 2015 et pour 10% de son temps de travail sur les années 2016 et 2017 pour répondre à ces besoins.

Les besoins du Syndicat Mixte Doubs Loue vont perdurer sur l'année 2018. Le syndicat pourra également s'appuyer sur les services support de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, dont le coût correspondrait à environ 5% de la rémunération d'agent mis à disposition.

La mise à disposition de l'agent volontaire, sur la base de 10% de son temps de travail pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, permet de répondre au besoin du Syndicat. Une convention de mise à disposition partielle prévoit notamment les modalités de remboursement des frais engagés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise à disposition d'un agent de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole auprès du Syndicat Mixte Doubs Loue,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition passée avec le Syndicat Mixte Doubs Loue.

Le Syndicat Mixte Doubs Loue versera à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole le montant correspondant à cette mise à disposition, tel que fixé dans la convention de mise à disposition.

Les crédits nécessaires seront inscrits en recettes au budget primitif 2018.

Fait à Tavaux,
Le 14 décembre 2017
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle MR / Direction des Ressources Humaines
- Pôle EMD / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Principale
- Syndicat Mixte Doubs Loue